Document generated on 07/17/2025 8:32 a.m.

Politique et Sociétés

The Republican Option in Canada, Past and Present de David E. Smith, Toronto, University of Toronto Press, 1999, 352 p.

Charles Robert

Volume 20, Number 1, 2001

Enjeux contemporains du républicanisme

URI: https://id.erudit.org/iderudit/040267ar
DOI: https://doi.org/10.7202/040267ar

See table of contents

Publisher(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (print)
1703-8480 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Robert, C. (2001). Review of [*The Republican Option in Canada, Past and Present* de David E. Smith, Toronto, University of Toronto Press, 1999, 352 p.] *Politique et Sociétés*, *20*(1), 193–195. https://doi.org/10.7202/040267ar

Tous droits réservés © Société québécoise de science politique, 2001

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

The Republican Option in Canada, Past and Present
de David E. Smith, Toronto, University of Toronto Press, 1999, 352 p.

Le Canada est une démocratie, sans être une république. Le régime fédéral canadien est constitué d'un monarque constitutionnel et d'un parlement central bicaméral, ainsi que d'assemblées provinciales et territoriales monocamérales. La Reine est le chef de l'État, bien que le premier ministre, en tant que chef du gouvernement, exerce plusieurs des pouvoirs dont la Couronne est investie. Le Cabinet doit répondre de ses actions au Parlement, plus précisément devant la Chambre des communes, en vertu du principe et des conventions du gouvernement responsable. Cette structure constitutionnelle s'inspire du modèle britannique et fut établie lors de la Confédération en 1867. Elle devait servir d'exemple à d'autres colonies de l'Empire britannique lorsqu'elles obtinrent le statut de dominion ou accédèrent à l'autonomie gouvernementale. C'est notamment le cas de l'Australie.

Depuis quelques années, les Australiens débattent l'idée de se donner une république et de remplacer la Reine par un chef d'État australien. Bien qu'ils aient dit non à l'option républicaine lors du référendum de 1999, à plus

ou moins brève échéance l'Australie coupera ses liens avec la Couronne britannique et deviendra une république. Selon David E. Smith, le Canada devra lui aussi, tôt au tard, se poser la même question et décider s'il souhaite emprunter la voie républicaine.

The Republican Option in Canada, Past and Present retrace l'histoire de l'indéfectible résistance du Canada aux charmes du républicanisme, même sous la forme minimale d'une république parlementaire pour laquelle l'Australie a été appelée à se prononcer. Depuis la Confédération, le Canada a refusé d'emprunter la voie tracée par la plus grande république de l'ère moderne, les États-Unis. Bien que les deux voisins aient connu une expansion géographique parallèle, d'un océan à l'autre dès le XIXe siècle, et qu'ils aient tous deux institué des mécanismes fédéraux innovateurs, le Canada n'a jamais cherché à se doter d'un gouvernement républicain. L'œuvre constitutionnelle des Pères de la Confédération est d'ailleurs, pour une part, un désaveu du modèle américain, secoué en ses fondements mêmes lors de la guerre civile. La Constitution canadienne rend ainsi possible un gouvernement central fort, placé sous le symbole unificateur de la Couronne impériale et axé sur le principe du gouvernement responsable. Et malgré les menaces à l'équilibre des pouvoirs entre Ottawa et les provinces, à la suite des demandes répétées de renouvellement du fédéralisme, la référence au républicanisme américain est absente du discours public au Canada.

En explorant le peu d'attrait qu'exerce le républicanisme au Canada, David E. Smith brosse un tableau de l'histoire et des transformations pragmatiques du gouvernement monarchique adopté par le Canada, pour ensuite comparer celui-ci au modèle républicain mis en place aux États-Unis. L'auteur montre, dans une analyse fascinante, que le régime fédéral canadien fut façonné par des décisions pratiques et qu'il en est toujours ainsi, les politiciens n'offrant que des solutions de compromis à des exigences et à des situations conflictuelles. L'idée d'une mise en place pragmatique du gouvernement parlementaire au Canada est au cœur de son interprétation. À l'exception peut-être de Lord Durham, peu d'hommes d'État au Canada ont conçu une doctrine et des structures gouvernementales cohérentes. Les États-Unis, quant à eux, sont issus d'une révolution largement inspirée par les idées du siècle des Lumières. À la convention de Philadelphie de 1788, les délégués élaborèrent une constitution cohérente et détaillée, fondée sur la nécessité d'avoir un mécanisme efficace de freins et de contrepoids au centre de l'institution gouvernementale. L'œuvre des délégués fut ébranlée, mais elle résista malgré tout à une guerre civile. Elle a permis au pays d'éviter de nombreux conflits constitutionnels entre le gouvernement fédéral et les États, tels ceux qui souvent perturbent les rapports entre Ottawa et les provinces.

Les différences entre les deux formes de gouvernement se traduisent de bien des façons, y compris dans l'architecture publique. Dès le début, le style classique fut privilégié aux États-Unis, le gouvernement fédéral et les États célébraient en lui la République romaine tant admirée. Au Canada, par contre, il n'y a nulle tendance commune dans l'architecture publique. Le

robuste style gothique qui fut celui des premiers édifices du Parlement à Ottawa n'a pas de pendant ailleurs au pays. Mais il y a des différences plus fondamentales, notamment dans les conceptions de la représentation et de la participation qu'analyse avec rigueur David E. Smith dans la deuxième partie de son ouvrage. Selon lui, « l'enjeu du républicanisme est la représentation, celui de la monarchie, la participation ».

Aux États-Unis, le pouvoir exécutif trouve sa source dans l'idée de représentation, que la formule « Nous, le Peuple » proclame avec fierté dans le préambule de la constitution. Au Canada et ailleurs au sein du Commonwealth, l'évolution de la monarchie de style britannique impliquait l'association des partenaires dans un partage du pouvoir, auquel participera, au cours des XIXe et XXe siècles, l'ensemble ou presque de la population. Ce glissement du pouvoir, de la Couronne et des Lords vers les Communes, témoigne à la fois de l'adaptabilité pragmatique du gouvernement parlementaire et de la fragilité croissante de l'équilibre entre les trois composantes du Parlement. Néanmoins, le paradigme historique du Parlement britannique, déjà démodé à maints égards dès le milieu du XIXe siècle, devait maladroitement servir de modèle dans les colonies lorsqu'elles accédèrent à l'autonomie gouvernementale. À ce chapitre, le Canada servit de véritable banc d'essai. Privé d'assises théoriques solides, le Parlement canadien est l'héritier d'un modèle quelque peu dysfonctionnel, modèle, qui plus est, appelé à répondre aux exigences nouvelles d'un système fédéral, ce dont témoigne notamment la fonction de représentation régionale qui incombe dès le début au Sénat.

L'étude que fait David E. Smith de la structure du gouvernement canadien et du modèle républicain américain est à la fois nuancée et pénétrante. En les examinant de près, il trouve chez chacun des traits admirables. Il identifie également les faiblesses propres au modèle canadien, mais il nuance sa critique en rappelant le contexte au sein duquel il fut mis en place. *The Republican Option in Canada, Past and Present* est un excellent ouvrage, auquel nul ne pourra se dérober s'il souhaite bien comprendre l'origine et la nature du parlementarisme canadien. Le régime politique canadien est, à n'en point douter, démocratique. David E. Smith laisse à ses lecteurs le soin de décider si c'est une bonne ou une mauvaise chose que le Canada ne devienne pas une république dans un proche avenir.

Charles Robert
Greffier principal, Procédure
Le Sénat du Canada
(Traduit de l'anglais par Pierre Boyer).